



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 29448

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la proposition formulée dans la note « L'emploi des jeunes peu qualifiés en France » du Conseil d'analyse économique (CAE) consistant à renforcer de manière ciblée les moyens du service public de l'emploi sur les jeunes les moins diplômés, en s'appuyant sur les missions locales et sur des prestataires extérieurs dont les interventions seraient coordonnées par une unique entité administrative. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Depuis trente ans, les missions locales (ML) assurent un service d'intervention global auprès des jeunes qui consiste à traiter l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est évaluée comme le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active. Les missions locales agissent en partenariat avec Pôle emploi, avec les collectivités territoriales et avec les différents acteurs du territoire qui détiennent des ressources permettant de sécuriser les parcours des jeunes. Le Gouvernement a fait le choix de s'appuyer fortement sur ce réseau pour la mise en oeuvre des emplois d'avenir et, aujourd'hui, de la garantie jeunes. Les missions locales ont ainsi pu bénéficier d'un maintien de leurs financements et de financements complémentaires pour ces nouvelles actions.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29448

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6344

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11679